



Communiqué de presse de l'Association Trinationale de Protection Nucléaire
du mardi 24 juin 2014

**Tenue de l'assemblée générale et résolution de
l'Association Trinationale de Protection Nucléaire ATPN à Brugg**

L'assemblée générale de l'association s'est focalisée cette année sur les centrales nucléaires de Fessenheim et de Beznau. C'est pourquoi l'Association Trinationale de Protection Nucléaire a choisi cette fois d'investir le bâtiment historique du Salzhaus à Brugg, à quelques encablures de la plus vieille centrale du monde, celle de Beznau. Dans la continuité de son assemblée, l'ATPN s'est livrée à une audience publique très suivie, autour du thème de la sécurité sur le site de Beznau.

Les membres de l'association ont voté à l'unanimité une résolution ciblant l'Inspection Fédérale de la Sûreté Nucléaire (IFSN).

L'assemblée s'est ouverte par le mot de bienvenue du président Prof. Dr. Jürg Stöcklin adressé aux membres venus de France, d'Allemagne et de Suisse. Il a ensuite abordé les points statutaires, puis fait un point sur les procédures juridiques engagées contre la centrale nucléaire de Fessenheim, celles de Gösgen et de Leibstadt. Les deux plaintes contre Fessenheim portées devant les plus hautes juridictions françaises ayant été rejetées, à l'instar de celle déposée auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, l'ATPN travaille désormais sur de nouvelles requêtes visant à une mise à l'arrêt la plus rapide possible du site de Fessenheim, pour insuffisance de travaux complémentaires liés à la sécurité.

Les requêtes de l'ATPN contre les centrales de Gösgen et Leibstadt, basées sur des falsifications de bilans, sont toujours en cours.

Dans son rapport annuel, Jürg Stöcklin met également en avant la procédure entamée contre la centrale nucléaire de Beznau pour manquements graves à la sécurité.

Le président a pu faire état avec satisfaction d'un nombre de membres quasi constant, avec de nombreuses communes membres qui portent le nombre d'habitants représentés par l'ATPN à plus d'un million sur le territoire du Rhin Supérieur.

La résolution votée en fin d'assemblée vise à exiger le renouvellement des membres de l'IFSN, l'inspection fédérale de la sûreté nucléaire.

Contacts :

Prof. Dr. Jürg Stöcklin, Président TRAS | +41 (0) 79 817 57 33

Dr. Rudolf Rechsteiner, Vice-Président TRAS | +41 (0)79 785 71 82

Résolution au verso

Résolution

de l'Assemblée générale de l'Association Trinationale de Protection Nucléaire ATPN
Brugg (CH), 24 juin 2014

L'IFSN protège les exploitants des centrales nucléaires : les membres de l'IFSN et son conseil doivent être renouvelés par le Conseil fédéral

(Deutsch Rückseite)

Nous, représentant(e)s de l'Association Trinationale de Protection Nucléaire (ATPN), association regroupant plus de 100 villes et communes de la zone présumée sinistrée en cas d'accident majeur sur les sites nucléaires suisses et alsacien, et réunis ce jour en assemblée générale, nous déclarons vivement préoccupés par les contre-performances de l'Inspection Fédérale de la Sécurité Nucléaire (IFSN).

1. La devise de l'IFSN "La sécurité avant tout" n'est pas suivie de faits.

L'IFSN adopte une attitude laxiste vis-à-vis des normes de sécurité - relatives par exemple à la parasismicité des ouvrages. Elle définit les paramètres de ces normes de sorte à permettre une poursuite de l'exploitation des sites nucléaires les plus âgés.

L'IFSN ferme les yeux lorsque ses propres exigences ne sont pas mises en application.

Le 17 juin 2013, la conseillère fédérale Doris Leuthard témoignait devant le parlement : "En ce qui concerne la centrale nucléaire de Mühleberg, l'IFSN a soumis cette centrale à un examen du concept d'exploitation à long terme de l'exploitant. Elle a ainsi conditionné la poursuite de l'exploitation de la centrale jusqu'en 2022 à la réalisation de travaux de rééquipement qui doivent être achevés d'ici 2017."

Le 30 octobre 2013, l'exploitant de Mühleberg, BKW, déclarait que ces exigences ne seraient pas mises en application, et que malgré tout la centrale Mühleberg serait exploitée jusqu'en 2019. Il n'y a eu absolument aucune réaction de l'IFSN jusqu'à ce jour.

2. La protection de l'eau potable n'est pas garantie.

Les conséquences d'un accident nucléaire majeur de type Fukushima font toujours l'objet d'études trois ans après la catastrophe. Mais l'IFSN ne tient pas compte de mesures à la source, telles que des bassins d'eau résiduelles et des installations de filtration sur le terrain des centrales. Pourtant l'impact d'un accident avec dissémination de radioactivité comme à Fukushima serait tout simplement insupportable pour les populations et pour l'économie, et ce pour des décennies.

3. Le public est maintenu dans un mensonge sécuritaire par l'IFSN.

Lorsque le Directeur de l'IFSN, Hans Wanner, affirme : "les centrales atomiques suisses sont sûres" (par ex. dans l'interview du 31 octobre 2011 sur www.ensi.ch), il passe impunément sous silence le risque résiduel. Ces 40 dernières années, sur les 435 réacteurs en service dans le monde, il y a eu 5 fusions du cœur, ce qui porte la probabilité d'un accident majeur à 1,15 pourcent par réacteur ou pour 7 réacteurs spécifiques (en Suisse et y-compris ceux de Fessenheim) à une probabilité d'accident de 8 pourcents. L'IFSN fait mine d'ignorer ces faits ainsi que les sources d'erreur de ses calculs probabilistes.

Nous demandons au Conseil fédéral de jouer son rôle d'autorité de nomination et de surveillance (article 18 alinéa 2 LIFSN), **afin de rétablir la confiance et, au regard des énormes conséquences d'un accident nucléaire susceptible de se produire à tout moment, d'appliquer les mesures suivantes :**

- **Faire valoir ses compétences en matière législative, de surveillance et de nomination. L'objectif déclaré de l'IFSN (Hans Wanner "La sécurité avant tout") ne doit plus être foulé au pied. Les membres de la direction de l'IFSN et le conseil de l'IFSN doivent être renouvelés, afin de respecter la loi sur l'énergie nucléaire qui vise à "protéger l'homme et l'environnement des dangers qui y sont liés" (article 1 LENu).**
- **Au regard du vieillissement des centrales nucléaires et considérant les risques croissants inhérents à ce vieillissement, définir les dates de désaffectation de ces centrales de sorte à ne pas dépasser 40 ans d'exploitation.**
- **Exiger que cesse le laxisme ambiant qui est actuellement de mise autour des normes de sécurité en matière de sismicité, d'inondation ou de chutes d'avion.**